

Convention de partenariat

Ce document est une convention de partenariat entre :

Association EPITANIME

14 – 16 Rue Voltaire

94270 Le Kremlin-Bicêtre

représenté par M. Rémi BONNET en sa qualité de président

ci-après désigné par « Epitanime » ou par « association Epitanime »

d'un part et

Site web Entre-Geeks.com

représenté par Maxime CHAMPEVAL

ci-après désigné par « EG »

d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Epitanime est une association organisatrice d'événement qui réalise divers événements en rapport avec la culture japonaise conformément à l'objet de l'association décrite à la préfecture de l'Haÿ-les-Roses.

EG est un site internet ayant pour vocation de permettre aux personnes dites « geeks » de faire des nouvelles connaissances et de se divertir ensemble sur des activités. L'une des activités proposées pour la communauté de EG est notamment la réalisation de sortie entre « geek ».

Epitanime est une association étudiante du campus numérique Paris sud de IONIS, très proche du milieu informatique des « geeks ». Les activités proposées par Epitanime sont centrées sur la culture japonaise, ce qui est une grande part de la culture « geek ».

Epitanime cherche à trouver et fidéliser de nouveaux visiteurs sur ses événements.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le projet est un échange de communication entre Epitanime et EG. Cet échange sera réalisé dans le cadre des deux prochaines « nocturne Epitanime ».

Epitanime s'engage à mettre en avant le site de EG en plaçant leur logo sur ses supports de communication des événements concernés.

EG s'engage à mettre en avant sur leur site les deux événements concernés.

Article 2 : durée de la convention

Cette présente convention est établie à terme d'essai. Elle sera valide jusqu'à la seconde « nocturne Epitanime » organisé à partir de la date de signature et avant la date du 28 février 2014.

Article 3 : Mise en avant de EG par Epitanime

Epitanime s'engage à placer le logo de EG sur ses supports de communication numérique et papier des événements concernés par cette convention. Sur les supports en ligne, le logo sera agrémenté d'un lien vers le site de EG.

Support papier de l'événement :

- Une affiche imprimée en A4 ou A3

Support numérique de l'événement :

- Article sur le site d'Epitanime avec lien de l'article sur les réseaux sociaux d'Epitanime
- Courriel envoyé aux membres de l'association Epitanime.

Article 4 : Mise en avant d'Epitanime par EG

EG place Epitanime en lien dans la liste des partenaires sur son site jusqu'à la fin de la convention (voir article 2).

EG proposera les événements concernés par cette présente convention comme « sortie » sur son site et placera une bannière publicitaire en haut de leur site, à leur convenance, lié à la sortie créée.

Article 5 : Offre pour le partenariat par Epitanime

En plus de l'échange de communication, Epitanime offre deux places gratuites pour l'équipe de EG sur les événements concernés par la présente convention.

Afin de pouvoir bénéficier de ces deux places gratuite, EG doit communiquer à Epitanime les noms des personnes qui pourront rentrer gratuitement sur l'événement au moins 3 jours avant le début de l'événement.

Article 6 : Date des événements concernés

Epitanime est tenu de communiquer à EG les dates des événements concernés par la présente convention dès qu'elles sont fixées.

Article 7 : Modification de cette convention

Cette convention pourra être reformulé ou modifié durant sa durée de validité avec l'accord et la signature des deux parties sur les modifications apposées.

Article 8 : Possibilité d'expansion et de renouvellement

Suivant comment se seront déroulés les événements concernés par cette convention, Epitanime pourra renouveler cette présente convention sur une durée annuelle et renouvelable à l'identique chaque année.

Sur cette prochaine convention, Epitanime pourra proposer des places gratuites sur ses événements (dont la convention Epitanime) ainsi que des lots qui pourront être redistribués par EG à sa communauté.

Ces propositions pour la prochaine convention ne sont pas définitives et pourront être revus suivant l'apport que cette première convention offre aux deux parties.

La présente convention comporte trois pages.

Rémi BONNET,
Président d'Epitanime

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Bonnet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Maxime CHAMPEVAL,
Propriétaire de Entre-Geeks.com

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Champeval', with a long horizontal stroke extending to the right.